



# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Communiqué de presse

### SECURITE ROUTIERE

Pau, le 11/01/2021

#### Bilan de l'accidentologie dans le département des Pyrénées-Atlantiques

Depuis le début de l'année 2021, **2** décès sont déjà à déplorer sur les routes du département. Le préfet rappelle tous les usagers de la route à la plus grande prudence.

Au 03 janvier 2021, on compte **5** accidents de la route.

Ces accidents de la route ont fait **4** blessés dont **2** blessés hospitalisés.

Ces accidents sont principalement dus à un défaut de maîtrise (2 accidents).

Durant la semaine du 28 décembre 2020 au 3 janvier 2021, les forces de l'ordre ont constaté, entre autres, les infractions suivantes :

- **83** excès de vitesse ;
- **18** infractions liées à l'emprise d'un état alcoolique, dont **13** délictuelles ;
- **6** infractions liées à l'usage de stupéfiants ;
- **4** infractions liées à l'inobservation de l'arrêt absolu imposé par le panneau stop à une intersection de routes ;
- **1** infraction liée à l'inobservation de l'arrêt imposé par un feu rouge fixe ou clignotant ;
- **2** infractions liées au franchissement d'une ligne continue.

Les infractions les plus graves ont entraîné **32** suspensions du permis de conduire.

### Cabinet du préfet Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tel : 06 26 14 12 79  
Mél : [pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)  
[www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr) | [@prefet64](https://twitter.com/prefet64)

1/2

2 rue du Maréchal Joffre  
64 021 Pau Cédex

Des chutes de neige sont attendues, y compris en plaine, ce week-end dans le département. Si vous devez prendre votre véhicule, n'oubliez pas :

- Veillez à avoir des équipements adaptés : chaînes ou pneus spéciaux. Les chaînes doivent être à la taille des pneus et installées sur les roues motrices.
- Pensez au verglas : ralentissez aux abords des zones ombragées ou humides.
- Réduisez votre vitesse, respectez les distances de sécurité et laissez toujours la priorité aux engins de déneigement et de salage.
- Mettez les feux de brouillard avant en dehors des agglomérations et sur les routes étroites et sinueuses. Les feux de brouillard arrière peuvent également être utilisés en cas de forte chute de neige.



## Cabinet du préfet Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tel : 06 26 14 12 79

Mél : [pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)  
[www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr) | @prefet64

2/2

2 rue du Maréchal Joffre  
64 021 Pau Cédex